



B-O ATHLETISME

« Procuration »

*Assemblée Générale
samedi 04 novembre 2023*

(A remettre à un membre du BOA de votre choix présent à l'Assemblée Générale)

M. (Licence n°) donne pouvoir à

*M. (Licence n°) pour le représenter à
l'Assemblée.*

- Tout membre empêché peut se faire représenter.*
- Chaque votant ne peut être porteur que de deux procurations*

Bon pour pouvoir

Date :

Signature :
